HK/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2012- 574 /PRES/PM/ MESS/MRSI/ MFPTSS/MEF portant création d'emplois à l'Université de Koudougou.

Visa CFN 0447 09-07-2019,

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

- VU le décret n°2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier ministre;
- VU le décret n°2012-122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du Gouvernement;
- VU la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso;
- VU le décret n°2005-460/PRES/PM/MESSRS/MFB du 31 août 2005 portant création de l'Université de Koudougou;
- VU le décret n°2005-564/PRES/PM/MESSRS/MFB du 22 novembre 2005 portant approbation des statuts de l'Université de Koudougou;
- VU le décret n°2007-334/PRES/PM/MFB/MFPRE/MESSRS du 25 mai 2007 portant nouveau classement indiciaire des inspecteurs de l'enseignement secondaire et des personnels titulaires de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur;
- VU le décret n°2011-033/PRES/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 07 février 2011 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et règlementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;
- VU le décret n°2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement;

- VU les résultats des enseignants de l'Université de Koudougou aux 29^e et 31^e sessions des comités consultatifs interafricains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur, tenues respectivement du 16 au 21 juillet 2007 à Ouagadougou et du 05 au 13 juillet 2011 à Brazzaville;
- Sur rapport du Ministre des enseignements secondaire et supérieur ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 juin 2012;

DECRETE

Article 1: Il est créé à l'Université de Koudougou, au titre des années 2007 et 2011 et suite aux résultats des 29^e et 31^e sessions des comités consultatifs interafricains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur, un (01) emploi de maître de conférences en Sciences de l'éducation à l'Ecole normale supérieure (ENS), et trois emplois de maître-assistant dont deux (2) à l'Unité de formation et de recherche en Lettres et Sciences humaines (UFR/LSH) et un (1) à l'Ecole normale supérieure.

Article 2: Le Ministre des enseignements secondaire et supérieur, le Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation, le Ministre de la fonction publique du travail et de la sécurité sociale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 11 juillet 2012

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale

Soungalo Appolinaire OUATTARA

dutt

Le Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation

Gnissa Isaïe KONATE

Le Ministre des enseignements secondaire et supérieur

Blaise COMPAORE

Moussa OUATTARA

Le Ministre de l'économie et des finances

R. ... LM M

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

